

# **Annexe 7.**

## **Etude paysagère d'intégration et d'aménagement de la carrière de Palama – rapport Agence paysage Ingénierie Conseils – août 2014**

Cette annexe contient 13 pages.

Réf : CDMCSE150364 / RDMCSE00808	
FA / BML / GRE	
15/04/2015	Annexes

# Etude paysagère d'intégration et d'aménagement de la carrière de PALAMA

- AOUT 2014 -



**CARRIERE GRANDI**  
Chemin de Palama prolongé  
13 013 Marseille

- Commune de MARSEILLE -  
Département des Bouches-Du-Rhône



## INTRODUCTION

---

La société d'exploitation GRANDI a confié à l'agence Paysage Ingénierie Conseils le projet paysager d'aménagement final et d'intégration du site de l'ancienne carrière des de Palama (13) à Marseille.

L'objectif de ce dossier est de proposer au terme d'une analyse paysagère générale, un réaménagement afin d'engendrer la protection paysagère et son intégration dans l'environnement en accord avec les recommandations de l'Atlas Paysager des Bouches-Du-Rhône.



# - I Contexte général

## 1.1. Situation géographique :

Le site proposé se situe au nord de la commune de Marseille, dans le quartier de Château Gombert, tout au nord du chemin de Palama.

L'accès n'est permis qu'à partir d'une seule voie menant au massif forestier et à la propriété Nègre du Conseil Général 13.

## 1.2. Contexte paysager :

Le paysage dans lequel s'insère le projet est repéré, selon l'Atlas des Paysages des Bouches-Du-Rhône, parmi l'unité n°15 dite « l'unité de paysage du Massif Etoile Garlaban ».

Nous nous situons plus particulièrement dans la sous unité 1 l'adret de l'Etoile en frontière avec la sous unité 7 les terrasses de Château Gombert. Cette sous unité 1 est décrite ainsi « Ce vaste amphithéâtre de reliefs domine Marseille et sa rade. Les sommets de l'Etoile est souligné par les relais hertziens. Garrigue rase, affleurements rocheux et bosquets de pins forment la toile de fond paysagère ».

Il y a donc lieu de garder à l'esprit ces 3 points majeurs :

- la notion d'ouverture lointaine et de grand panoramas
- la forêt et les espaces naturels
- la fragilité du milieu

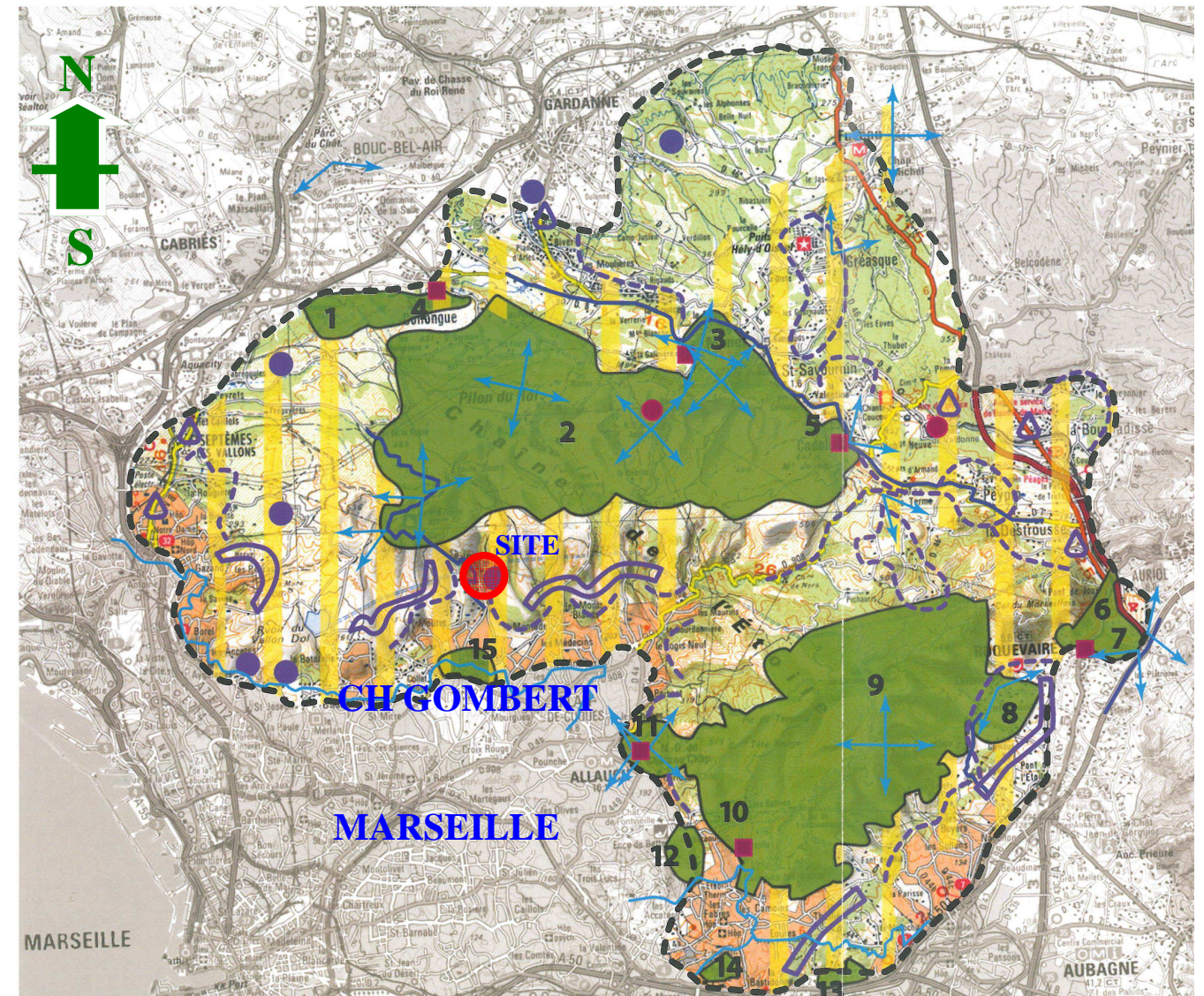
Sur la carte des enjeux paysagers, le site est souligné comme point noir et se situe dans une zone à enjeux paysagers prioritaires :

- Politique patrimoniale de préservation des sites naturels les plus sensibles
- Préservation des paysages de premiers versants de la couronne des reliefs de Château Gombert
- Le maintien de l'agriculture relictuelle dans les secteurs irrigués entre Ste Marthe et Château Gombert
- Le maintien de la trame verte liée à l'eau (canal de MARSEILLE , ripisyles)
- La maîtrise des impacts liés aux carrières et aux décharges et notamment le réaménagement systématique des carrières fermées
- Mise aux normes des voies d'accès
- La lutte contre les incendies
- Résorption des sites dégradés par les incendies

L'Atlas rappelle la protection des paysages remarquables formant les arrières plans paysagers de la rade se Marseille (adret du Massif de l'Etoile).

## 1.3. Servitudes et contraintes paysagères

Nous n'avons pas relevé de problématique site classé, inscrit ou de monuments protégés autour du site.



Les enjeux paysagers et les orientations

Typologie des enjeux prioritaires légende de la carte	
-----	○ Limite de l'unité de paysage
Maintenance de la qualité paysagère et des structures identitaires	
■	○ Sites remarquables :
1.	Falaise et piémont de Sousquières à Siège
2.	Croix sommitales et haute versants de l'Etoile au Pilon-Roy et à la Tête du Grand-Puech
3.	Village perché de Mimet
4.	Plan des Mérendiers aux Putis
5.	Village de Cadoilve
6.	Site des gorges de Saint-Vincent à Pont-de-Joux
7.	Sites des terroirs en terrasses autour de Roquevaire
8.	Collines de Lascaours
9.	Versants du Garlaban (cf. les unités du bassin de Marseille et de la vallée de l'Huveaune)
10.	Sites des villages des Canoins et de la Treille (cf. l'unité du bassin de Marseille)
11.	Le vieux village d'Alauch en belvédère, le site des moulins et le cimetière.
12.	Colline de la Salette (cf. unité du bassin de Marseille)
13.	Sites de L'Aumône, Camp-Major à Aubagne (cf. l'unité de la vallée de l'Huveaune)
14.	Les Bastides : La Millière, La Buzzone, Château Saint-Antoine, La Reynarde (cf. les unités du bassin de Marseille et de la vallée de l'Huveaune)
15.	Château-Gombert

Extrait de la carte des Enjeux Paysagers de l'Atlas des Bouches du Rhône

■	○ Village remarquable
●	○ Châteaux, monuments remarquables
—	○ Canal de Marseille
■	○ Secteurs à enjeux paysagers prioritaires
Préservation de la qualité de la perception visuelle	
○	Maintien des perspectives majeures, Point de vue remarquable
○	Route en belvédère ou maintien de la qualité des grands panoramas
Valorisation, requalification paysagère	
○	Résorption des points noirs paysagers
○	Contrôle de la dispersion du bâti
○	Franges et transitions de l'urbanisation avec ses abords ruraux ou naturels
○	Entrée de village, abords routiers, zone d'activités

## - II Etat des lieux paysager, points de vues majeurs

### 2.1. les principaux points de vues majeurs

Le site est relativement épargné des vues préférentielles.

Les supports de lecture du paysage sont les rares routes et pistes forestières.



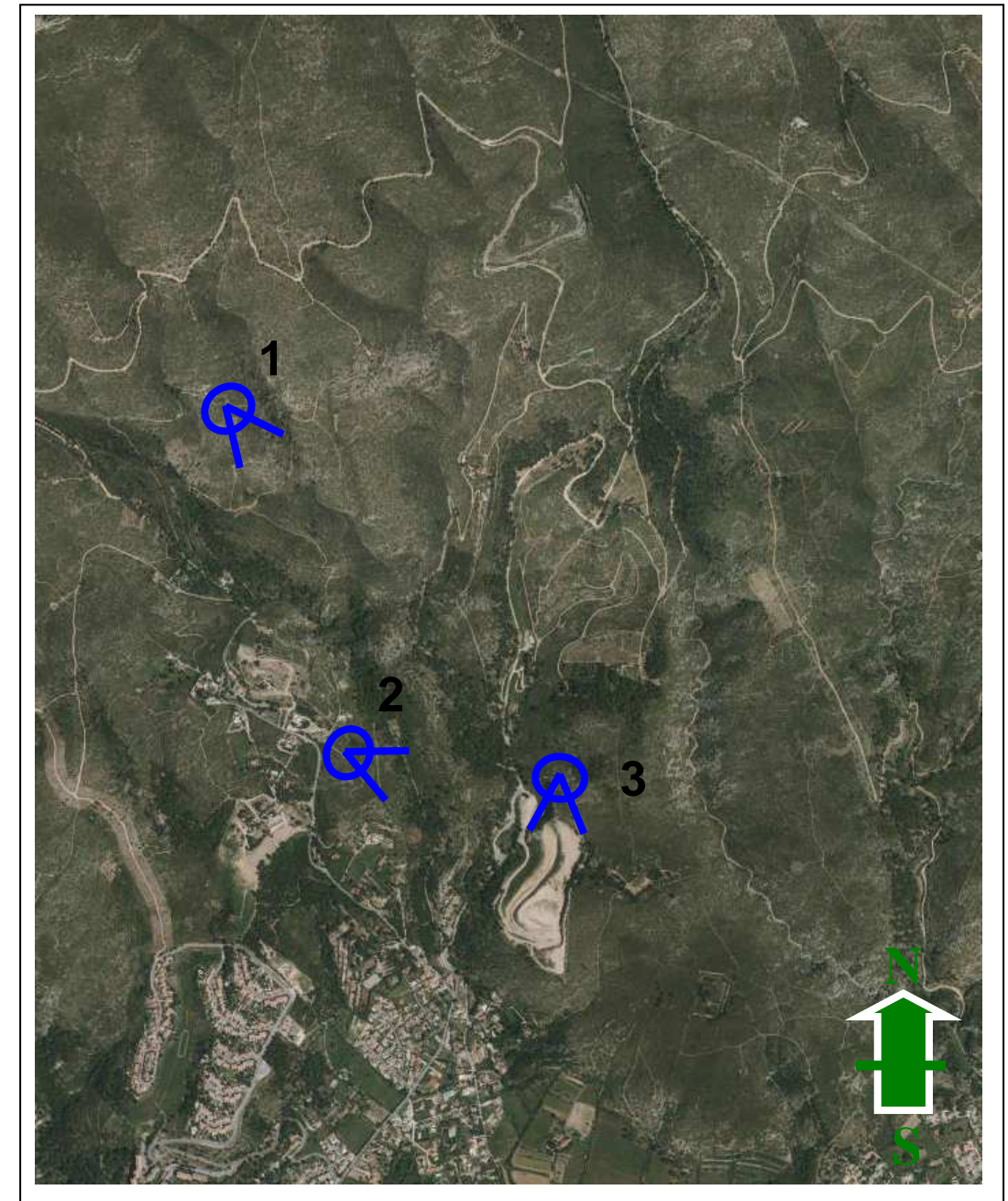
Photo 1 vue sud vers Marseille depuis le massif de l'Etoile



Photo 2 vue est vers Allauch depuis les abords d'une voie de desserte



Photo 3 vue sud en limite privée du site, depuis une piste forestière longeant le site



- 1 Comme dit dans l'Atlas des Paysages, des vues lointaines s'ouvrent. On remarquera la présence du site mais peu agressif lié aux formes déjà arrondies qui accompagnent les mamelons paysagers de premier plan vers Ch Gombert.
- 2 Vue de face, le site est lové entre le versant sud et le front de falaise. Il conviendra donc de ne pas sortir de cet épaulement et ne pas « monter » au-delà des fronts rocheux actuels afin de garantir l'équilibre des formes et du paysage.
- 3 De ce point de vue, la mer se dessine depuis ce panorama. Ce plateau de plusieurs hectares, non aménagé à cet heure, constitue une belle ouverture à maintenir.



## - II Etat des lieux paysager, points de vues majeurs

### 2.2. la composition intrinsèque du site



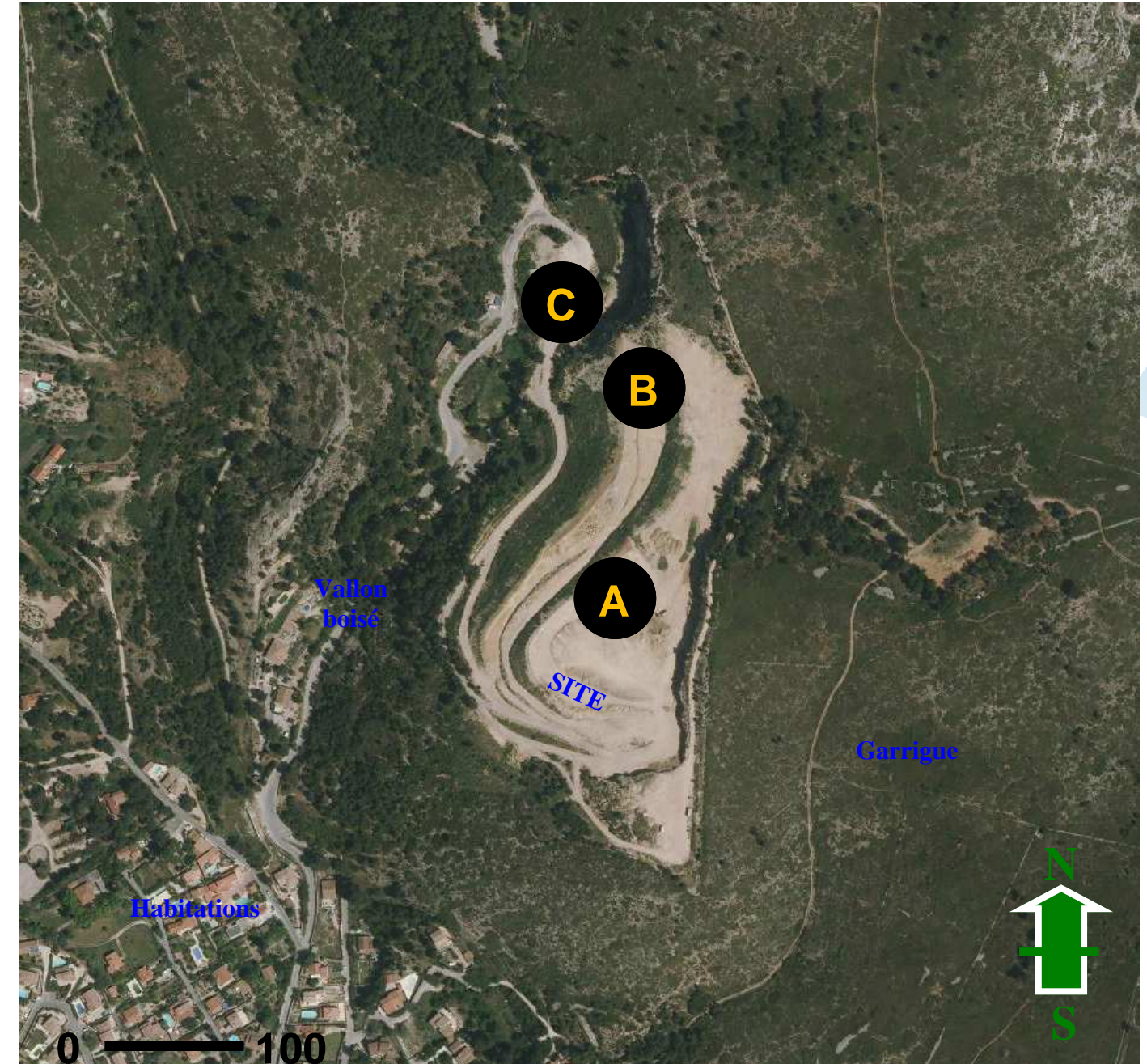
Photo A de la plateforme sud OUEST du site



Photo B depuis les versants enherbés de la carrière



Photo C vue sur les fronts rocheux à mettre en sécurité



Le site est inscrit aux portes sud du massif de l'Etoile et à l'entrée de la propriété Nègre du Conseil général 13. La piste jouxtant le site est par conséquent très fréquentée par les promeneurs et VTTistes.

**A** Le plateau sud en cours de remblaiement est ouvert sur la rade de Marseille. Il n'est pas acceptable en l'état et devra être modelé, aménagé, géré et planté.

**B** Les versants sont pour la plupart plantés. En fond de vallon le pin domine et les talus sont couverts d'herbacées ayant le mérite de fixer les sols et d'offrir une couleur qui atténue celle des terres trop claires !

**C** Ce haut front rocheux sera reconquis par un apport de terre jusqu'au haut des fronts afin d'éviter les risques de chutes de pierres.

